



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Demande de bourse de collège

Préparation de la campagne de 2025

Guide à l'attention des chefs d'établissements

Introduction

Le dispositif d'étude automatique du droit à bourse, lancé lors de la rentrée scolaire 2024, a pour objectif de simplifier la demande de bourse en l'associant à la démarche de l'inscription de l'élève. L'étude automatique du droit à bourse a rencontré **un vif succès auprès des responsables des élèves**, qui ont adhéré en nombre à ce nouveau dispositif. A la date du 19 février 2025, **1 432 820 consentements à l'étude automatique du droit à bourse ont été recueillis** dans l'ensemble des collèges publics du territoire national. Ces consentements sont conservés et reconduits automatiquement dans Siècle - Base Élèves Établissement. Lors de la campagne d'inscription, les responsables pourront décider de conserver ou non leur consentement, ou bien de consentir pour la première fois à l'étude automatique de leur droit à bourse.

Le déploiement de l'étude automatique a par ailleurs contribué à une **augmentation significative du recours au service en ligne Inscription (SLI)**. Ainsi, le nombre d'établissements proposant ce service a connu **une hausse de 44%** par rapport à l'année précédente. En outre, dans ces établissements, les parents ont largement adhéré à cette modalité d'inscription : 65% des parents scolarisant un enfant dans un établissement qui proposait le SLI ont eu recours à ce service en 2024. Le SLI a vocation à être plus largement déployé pour faciliter d'une part les démarches des parents d'élèves et, d'autre part, réduire le nombre de fiches de renseignements à traiter manuellement par les acteurs en établissement.

Pour la rentrée scolaire 2025, l'accompagnement des parents dès l'inscription des élèves reste un élément clé pour assurer la réussite de la campagne de bourse 2025. Cela passe par une communication claire sur l'étude automatique du droit à bourse, ses avantages et ses modalités d'adhésion (que ce soit via la fiche de renseignements papier ou le service en ligne Inscription). Cette communication devra également inclure les autres modalités de dépôt à destination des familles n'ayant pas donné leur consentement à l'étude automatique lors de la campagne d'inscription (demandes de bourse Cerfa et demandes via le service en ligne Bourses).

A noter que, du fait de la reconduction automatique des consentements, **le nombre de consentements à collecter lors de la rentrée scolaire 2025 et par conséquent le travail de mise en qualité des données devrait être inférieur à l'année 2024**, et concernera principalement les nouveaux dépôts de consentement (notamment pour les élèves entrant en classe de 6^e).

Par ailleurs, dans une logique d'amélioration continue des procédures, des **évolutions** sont prévues à la rentrée 2025 dans l'application **Siècle Bourses (DI@MAN)**. Ces ajustements visent à optimiser l'automatisation du traitement des dossiers, afin d'en maximiser l'efficacité, tout en améliorant le processus global de gestion des bourses au sein de l'outil.

Le présent guide vise à faciliter la préparation de **la campagne de bourse 2025, qui se déroule en deux temps** :

- **Etape 1** : Reconduction du consentement à l'étude automatique du droit à bourse des familles souhaitant le conserver et recueil de nouveaux consentements pendant la période d'inscription (mai - juillet 2025) ;
- **Etape 2** : Recueil des demandes de bourses *via* le service de demande de bourse en ligne ou *via* la demande papier (i.e. Cerfa), pour les familles qui n'ont pas donné leur consentement à l'étude automatique du droit à bourse pendant la phase d'inscription (campagne de bourse du 1er septembre au 16 octobre 2025 inclus).

Ce document comprend :

- une liste des **actions à prévoir avant et pendant la campagne d'inscription** dans le cadre de l'étude automatique du droit à bourse ;
- une liste des actions à prévoir **avant et pendant la campagne de bourse de rentrée** ;
- un zoom sur **les premières tâches à accomplir** :
 - le paramétrage du service en ligne Inscription ;
 - la préparation du service de demande de bourse en ligne et du message d'accueil.

Il est complété par la diffusion du modèle de fiche de renseignements papier. Dans les prochaines semaines, des documents supplémentaires viendront compléter les informations présentées dans ce guide.

Liste des actions à prévoir avant et pendant la campagne d'inscription

Période	Actions	Ressources
Avril	Transmettre aux personnels en établissement les messages clés liés à la reconduction de l'étude automatique du droit à bourse : impacts réglementaires, calendaires, fonctionnels et applicatifs	- Fiche de renseignements papier (en annexe de ce document) - Guide de préparation de la campagne de bourse (ce document) - Notice ministérielle « Pour vous aider à accompagner les familles » - Flyer « L'étude automatique du droit à bourse en quelques mots » - Support Siècle – BEE : Fiches pas-à-pas BEE - Supports Service en ligne Inscription : Guide des bonnes pratiques SLI (affectation et montée de niveau), Process SLI, FAQ
Courant mai	Partager aux agents en charge de l'inscription les premiers documents d'appui transmis par le ministère et l'académie - Vérifier dans Siècle Base Elèves la bonne conservation du consentement (recueilli lors de la campagne 2024 sur les fiches de renseignements et/ou via l'inscription en ligne) au moment de la bascule Identifier les élèves boursiers au titre de l'année scolaire 2024-2025 pour accompagner leur famille dans leur demande de bourse. <u>Point d'attention</u> : les familles qui ont consenti en 2024-2025 ou consentiront lors de la campagne d'inscription en mai / juin 2025 à l'étude automatique n'auront aucune démarche à réaliser. A l'inverse, en l'absence de consentement à l'étude automatique, les familles devront déposer une demande de bourse papier ou en ligne lors de la campagne de bourse de la rentrée scolaire 2025. - Mi-mai, consulter et si besoin, partager aux agents en charge de l'inscription les derniers supports d'accompagnement dédiés au SLI (guide utilisateur, vidéos de prise en main du paramétrage du service)	- Support Siècle - BEE : Guide utilisateurs BEE - Fiches de procédures EPLE - Circulaire relative aux bourses nationales d'études du second degré - Editions Siècle Bourses - Supports Service en ligne Inscription : Guide utilisateur SLI, Vidéo de paramétrage du SLI

	• Préparer l'inscription des familles pour leur permettre de consentir/reconduire leur consentement à l'étude automatique du droit à bourse : • Procéder au profilage des MEF et matières optionnelles dans SIECLE Nomenclature • Pour les établissements qui proposent le SLI, effectuer le paramétrage du service pour l'établissement • Pour les familles n'utilisant pas le SLI, réaliser dans Siècle-BEE les extractions de la fiche de renseignements papier renseignée avec les données de l'élève et des responsables, reflétant ainsi le consentement donné en 2024 le cas échéant. Ou distribuer le modèle local de fiche d'inscription qui doit offrir la possibilité de consentir à l'étude automatique du droit à bourse sous les mêmes modalités que la fiche de renseignements papier Siècle-BEE, et en reflétant bien le consentement donné en 2024 le cas échéant • Informer les familles des modalités d'inscription • Continuer à assurer la montée en compétence des agents concernés par le recours à de nouveaux outils (ex. service en ligne Inscription dans le cadre d'une première année de mise en place dans l'établissement)	• Supports Service en ligne Inscription • Supports Siècle - BEE : Guide utilisateurs BEE, Fiches pas-à-pas BEE • Fiches de procédures EPLE
Fin mai	• Organiser les modalités d'accompagnement des parents dans leur démarche d'inscription : imprimer les flyers, publier les tutoriels/guides sur le site de l'établissement ou l'ENT, organiser des sessions d'information, etc. • Communiquer aux agents qui seront chargés d'accompagner les parents les supports d'aide et de communication mis à disposition des familles • Pour les établissements proposant l'inscription en ligne, s'assurer que les familles disposent d'un compte Educonnect • Lancer la campagne d'inscription via le service en ligne Inscription ou les fiches de	• Site service-public.fr : « Aides financières pour la scolarité » • Site internet education.gouv.fr : « L'inscription au collège » et « Les bourses de collège et de lycée » • Site internet education.gouv.fr : « EduConnect : un compte unique pour suivre et accompagner la scolarité de mon enfant » • Supports de présentation et de promotion de l'inscription en ligne : Vidéo de présentation du parcours parents, Vidéo de promotion du service en ligne Inscription, Flyer inscription en ligne

	renseignement papier • Inciter les familles à se créer une adresse électronique et à contacter les services sociaux ou les associations locales pour être aidées dans leurs démarches • Accompagner les parents dans l'inscription des élèves (notamment en cas d'erreurs remontées au sein de l'application Siècle-BEE)	• Notice ministérielle « Pour vous aider à accompagner les familles » • Flyer « L'étude automatique du droit à bourse en quelques mots » • Flyer « Inscription des élèves en 6^e » • Mentions informatives à destination des parents
Juin / Juillet	• Accompagner les parents au fil de l'eau et les contacter en cas d'erreurs identifiées au sein de l'application Siècle-BEE • Compléter et fiabiliser les données de la base élèves une fois l'inscription réalisée : • Importer dans Siècle-BEE les données recueillies <i>via</i> le SLI si le service a été ouvert par l'établissement, - OU • Saisir dans Siècle-BEE les données recueillies <i>via</i> la fiche de renseignements papier • Dans Siècle-BEE, fiabiliser si besoin les états civils élargis recueillis pour l'étude automatique du droit à bourse • Dans tous les cas, contacter les familles en cas d'erreurs identifiées sur les données • Clôturer la période d'inscription	• Supports de présentation et de promotion de l'inscription en ligne : Vidéo de présentation du parcours parents, Vidéo de promotion du SLI, Flyer inscription en ligne • Flyer « Inscription des élèves en 6^e » • Guide utilisateurs BEE • Indicateur de suivi « Etude automatique du droit à bourse – états civils à contrôler » dans Siècle – BEE • Fiches pas-à-pas BEE • Fiches de procédures EPLE
Septembre	• Fiabiliser si besoin les états civils élargis dans Siècle-BEE • Contacter les familles en cas d'erreurs identifiées sur les données	• Supports Siècle – BEE : Guide utilisateurs BEE, Fiches pas-à-pas BEE • Indicateur de suivi « Etude automatique du droit à bourse – états civils à contrôler » » dans Siècle – BEE • Fiches de procédures EPLE

Liste des actions à prévoir avant et pendant la campagne de bourse

Période	Actions	Ressources
Fin juin	Editer la liste des élèves boursiers au titre de l'année scolaire 2024-2025 pour identifier et accompagner au plus près dans leur demande de bourse les familles d'élèves boursiers qui n'ont pas donné leur consentement à l'étude automatique du droit à bourse	Editions Siècles-Bourses
Juillet	Communiquer aux agents en charge de la réception et de l'instruction des demandes de bourses les documents d'appui sur l'application Siècle Bourses transmis par le ministère, l'académie et/ou mis à disposition sur le site de la Diffusion nationale	Supports Siècle Bourses : Guide utilisateurs collèges, Fiches pas-à-pas Siècle Bourses, FAQ Siècle Bourses
Fin août / Rentrée	- Transmettre aux agents chargés d'accompagner les parents les supports d'accompagnement des familles produits par le ministère - Organiser les modalités d'accompagnement des parents : imprimer les flyers, publier les tutoriels/guides sur le site internet de l'établissement ou l'ENT et les enregistrer sur l'ordinateur dédié à l'accompagnement des parents dans leur démarche - S'assurer que les parents disposent d'un compte EduConnect dans le cadre d'une demande de bourse via le service en ligne Bourses - Informers les familles de l'ouverture du service de demandes de bourse en ligne (à compter du 1^{er} septembre) - Inciter les familles à se créer une adresse électronique et à contacter les services sociaux ou les associations locales pour être aidées dans leurs démarches - Relancer les familles n'ayant pas donné/reconduit leur consentement à l'étude automatique de leur droit à bourse au moment de l'inscription : <u>elles devront déposer une demande de bourse pendant la campagne pour que leur droit à bourse soit étudié</u> - Actualiser le message d'accueil de l'établissement sur le portail Scolarité Services donnant les informations sur	- Guide à destination des principaux et de leur équipe pour l'accompagnement des parents – Service en ligne Bourses - Site service-public.fr : « Aides financières pour la scolarité » - Site internet education.gouv.fr : « Les bourses de collège et de lycée » - Site internet education.gouv.fr : « Educonnect un compte unique pour suivre et accompagner la scolarité de mon enfant » - Notice ministérielle « Pour vous aider à accompagner les familles » - Flyer « Comment demander une bourse » - Guide utilisateurs service en ligne Bourses - Editions Siècle-Bourses - Guide à destination des principaux et de leur équipe pour l'accompagnement des parents – Service en ligne Bourses / message

	l'accompagnement possible.	d'accueil
Après la rentrée	• Poursuivre l'information de tous les parents d'élèves : lancement de la campagne de bourse et modalités prévues par le collège pour les accompagner si besoin ; • Point d'attention pour les familles des élèves boursiers qui n'ont pas consenti à l'étude automatique de leur droit à bourse en période d'inscription : <u>elles devront déposer une demande de bourse pendant la campagne pour que leur droit à bourse soit étudié</u> • Accompagner les parents au fil de l'eau	• A utiliser sur site, lors des réunions de rentrée : ○ Flyer « Comment demander une bourse » à remettre aux parents ○ Tutoriel vidéo pour la connexion au portail Scolarité Services ○ Lien vers les sites site service-public.fr : « Aides financières pour la scolarité » et education.gouv.fr : « Les bourses de collège et de lycée » ○ Tutoriel vidéo pour la demande de bourse en ligne
De la rentrée à mi-octobre	• Réceptionner dans l'application Siècle Bourses les demandes de bourse déposées en ligne par les parents ; • Saisir les demandes papier dans Siècle Bourses • Suivre les demandes reçues et instruites (gestion des accusés de réception, demandes de pièces complémentaires...); • Relancer régulièrement les familles pour limiter le non-recours (v. liste des élèves boursiers au titre de l'année scolaire 2024-2025 éditée en mai) • Valider les décisions prises dans le cadre de l'instruction des demandes de bourse (notification des décisions aux parents)	• Supports Siècle Bourses : Guide utilisateurs collèges, Fiches pas-à-pas Siècle Bourses, FAQ Siècle Bourses • Guide utilisateurs service en ligne-Bourses
A partir du 15 septembre	• Lancer le traitement de création automatique des demandes de bourse dans Siècle Bourses pour les élèves dont un responsable a donné son consentement à l'étude automatique du droit à bourse • Instruction et attribution automatique en masse des demandes complètes (demandes dont les échanges avec la DGFIP ont permis de récupérer les données fiscales nécessaires à l'instruction) • Instruire les demandes incomplètes issues du traitement de création automatique des demandes de bourse (échec de récupération	• Supports Siècle Bourses : Guide utilisateurs collèges, Fiches pas-à-pas Siècle Bourses, FAQ Siècle Bourses

	des données fiscales ou autres informations à produire) – avec possibilité d’attribution en masse ou manuelle pour les demandes rendues complètes • Notification manuelle aux parents des décisions issues de l’étude automatique du droit à bourse	
A compter du 16 octobre 2025	• Instruire les dernières demandes déposées et notifier les décisions.	
Novembre (selon date académique)	• Transmettre à votre service de gestion académique l’état récapitulatif des boursiers du premier trimestre.	

Clés de réussite de la campagne de bourse de collège en 2025

- Assurer la **reconduction automatique du consentement** des familles en amont de la campagne d’inscription en respectant les préconisations figurant dans les guides utilisateurs
- Respecter les **bonnes pratiques de transfert d’élève** au sein de la même académie afin d’assurer la conservation de leur consentement et des données de scolarité
- **Recourir de manière privilégiée au service en ligne Inscription** afin de faciliter les activités des secrétariats de direction
- Porter une attention particulière à **l’accompagnement des familles** afin de garantir l’exactitude des données renseignées et permettre ainsi d’en faciliter le traitement par les agents en charge de la gestion des bourses
- **Faciliter l’accès des familles au service en ligne** en mettant à la disposition de celles qui le souhaitent un accès internet soit aux jours et heures d’ouverture de l’établissement pendant la durée de la campagne, soit à des plages horaires communiquées aux familles, avec l’aide d’un agent du collège si nécessaire (exigence CNIL).
- Utiliser/diffuser les **supports de communication et d’accompagnement** des familles (affiche, flyer, tutoriels vidéo, guides...) ;
- Poursuivre les efforts de **formation et de mobilisation des acteurs au sein du collège** (professeurs principaux, CPE, assistants d’éducation, assistants sociaux, service administratif et d’intendance, association des parents d’élèves...) **et à l’extérieur** (associations, centre sociaux...).

Zoom sur les premières tâches à effectuer

1. Création d'un compte EduConnect par les parents

Le compte unique EduConnect simplifie, pour les parents, l'accès au suivi et à l'accompagnement de la scolarité de leurs enfants et donne accès pour les élèves à l'ensemble des services numériques de l'école au collège.

S'il s'agit d'une première connexion, le numéro de téléphone portable donné lors de l'inscription des enfants ou dans la fiche de renseignements est indispensable pour activer leur compte.

Une plateforme d'assistance nationale est disponible pour accompagner les parents qui rencontreraient des difficultés lors l'utilisation des différentes démarches en ligne, notamment lors de la connexion au compte EduConnect.

Des questions sur votre connexion ou les demandes de bourse de collège ?

Une plateforme d'assistance nationale est mise à votre disposition.

par téléphone : 0 809 54 06 06 (prix d'un appel local)
du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h à 12h

en ligne : assistanceteleservices.education.gouv.fr

Remarque : Un élève ne peut pas se connecter à la **demande de bourse de collège** avec son propre compte. Un **compte responsable est absolument nécessaire**.

2. La personnalisation du message d'accueil

Dans le module **Vie de l'établissement > services en ligne**, le service est **ouvert** pour tous les collèges publics et ERPD. Dans **Paramétrages généraux**, vous pouvez ajouter un message d'accueil annonçant la période de la campagne de bourse de collège de la rentrée.



Pour en savoir plus sur le module Administration Téléservices, vous pouvez vous reporter à la documentation "Administration Téléservices - Guide utilisateur" fournie par les services informatiques de votre rectorat.